

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°119-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la
commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le stationnement du Musicobus de la BDP de
Haute-Loire,

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le stationnement du Musicobus de la BDP de Haute-Loire, la
circulation et le stationnement de tous véhicules hormis le Musicobus seront
interdits

- rue Pas de l'Arche le mardi 26 août 2025 de 9h00 à 12h00.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par
l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 7 août 2025
Le Maire,

André BRIVADIS

